

A La Roche Bernard, le 9 août 2018



Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Morbihan
Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité de gestion des procédures environnementales
1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex

Objet : Avis du secrétariat technique de la CLE du SAGE Vilaine sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant de l'Arz porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant de l'Arz porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Il n'a pas été possible de recueillir l'avis de la CLE dans les temps impartis. L'EPTB Vilaine, structure porteuse du SAGE, a cependant étudié le projet dans ces aspects techniques.

Le précédent programme d'actions a permis d'apporter une amélioration du fonctionnement hydromorphologique de l'Arz. Cette masse d'eau est actuellement classée en bon état.

Toutefois, le diagnostic des affluents de l'Arz met en évidence des altérations fortes sur la morphologie et la continuité. La stratégie retenue est pertinente pour améliorer ces deux compartiments sur les affluents de l'Arz. Le projet répond au SAGE 2015, en particulier sur les enjeux liés à la morphologie, à la continuité et l'abreuvement direct du bétail.

Au regard des éléments présentés, le secrétariat technique de la CLE trouve ce dossier satisfaisant. Les détails sont présentés dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire



Jean-Pierre ARRONDEAU

Secrétariat

EPTB Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine

Remarques du secrétariat technique de la CLE

Objet : remarques sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant de l'Arz porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Présentation du dossier

Le **Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust** a en charge la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arz (**320 km²**, 22 communes).

Sur le bassin versant de la l'Arz, un premier contrat territorial volet « milieux aquatiques » a été mis en œuvre entre **2011 et 2016**. L'évaluation en **2016** a conclu, entre-autre, à la nécessité de travailler sur les affluents de ce cours d'eau, au regard des problématiques identifiées sur la continuité écologique et le lit mineur.

Un nouveau diagnostic a donc été conduit en 2017 sur **346 km** (affluents de l'Arz) selon la méthode REH¹. Celui-ci met en évidence une altération marquée des compartiments lit mineur, berges/ripisylve, débit et continuité. On note notamment **que 48 % du linéaire étudié présente une altération importante au niveau du lit mineur et de la continuité.**

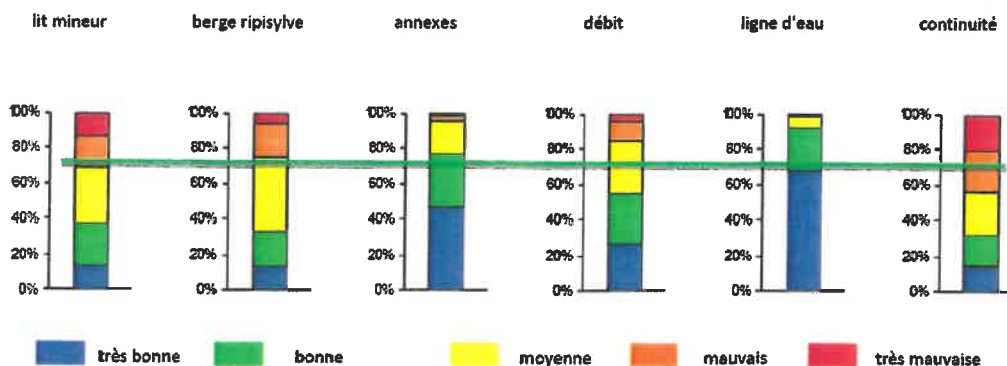
Les altérations les plus pénalisantes sur les cours d'eau sont :

- Les modifications morphologiques liées aux **travaux d'hydrauliques** qui ont surcreusé, rectifié les cours d'eau et uniformisé les berges ;
- Les **ouvrages** qui cloisonnent l'espace et présentent l'élément majeur pénalisant la continuité. Les **passages busés** et les **plans d'eau** sont les obstacles à prendre en compte en priorité ;
- Le **piétinement des berges** associé à l'abreuvement dans les cours d'eau sera à prendre (30 km de berges piétinées).

Les secteurs les plus altérés correspondent aux **têtes de bassin** sur l'ensemble des affluents.

En revanche, près de **80% des parcelles riveraines présentent une occupation du sol préservée** (zones humides, zones boisées, prairies naturelles, zones de friches).

¹ Réseau d'Evaluation des Habitats : Initialement mise en place par le Conseil Supérieur de la Pêche, cette méthode a été adaptée pour diagnostiquer les cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux du district Loire Bretagne



La stratégie retenue par le SMGBO vise à **approcher 75 % des linéaires en bon état pour la plupart des compartiments, sauf pour le lit mineur et les berges où l'objectif est de 50 %**. Pour cela, il est prévu de travailler sur des actions de rétablissement de la continuité écologique sur des secteurs dont le lit mineur est en bon et très bon état et de restaurer le lit mineur sur des segments bon pour la continuité. Les secteurs d'interventions ont été définis dans cette logique.

A cela s'ajoute des interventions par la **Fédération de pêche du Morbihan sur des travaux de restauration du lit mineur et de la continuité écologique** sur des cours d'eau diagnostiqués comme altérés et gérés par les AAPPMA.

Par ailleurs, le programme d'actions comprend des travaux de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau de la commune d'Elven qui seront portés et financés par celle-ci.

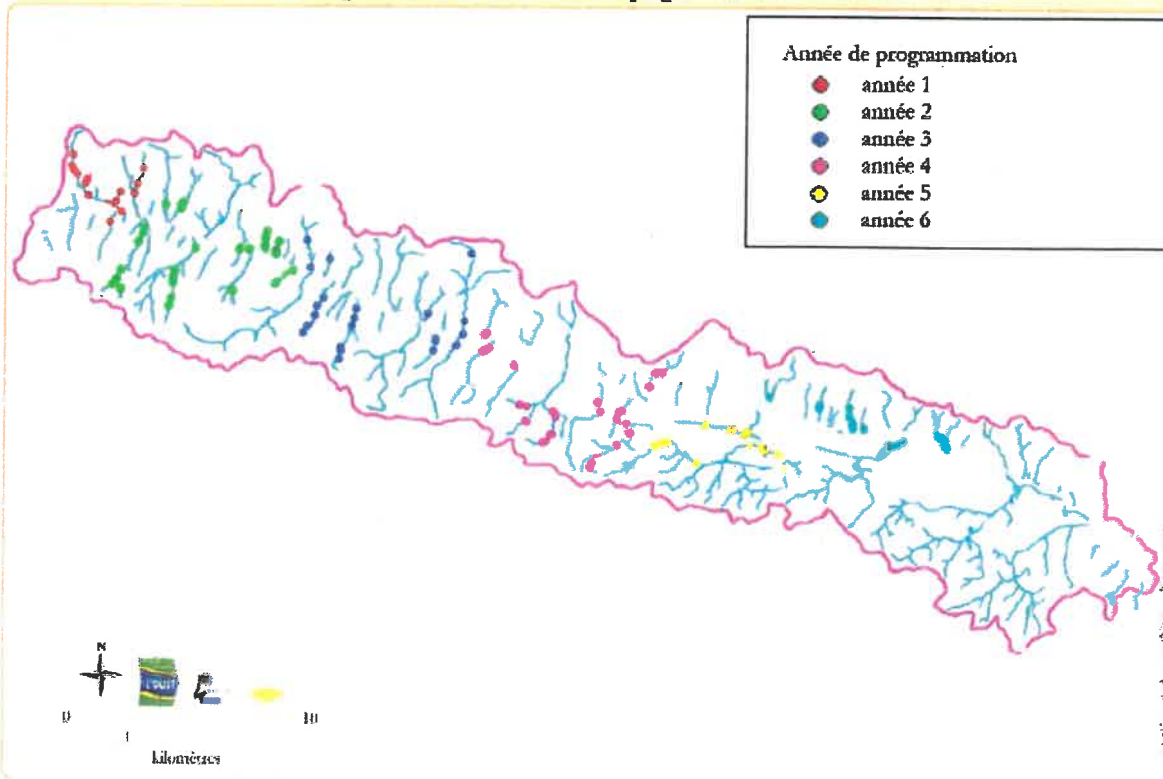
Trois types d'actions seront mis en place :

- Sur la continuité écologique : les affluents de l'Arz sont cloisonnés par des ouvrages type buse ou seuil qui limitent les déplacements piscicoles et le transit sédimentaire : 70% du linéaire des cours d'eau est affecté par la présence d'ouvrages transversaux ;
- Sur le lit mineur : les déplacements, les surcreusements et les rectifications de lit mineur affectent plus de 60% du linéaire de cours d'eau. Des actions correctives sont proposées en termes de recharge en granulat, remise en fond de vallée, création de méandre et diversification des habitats ;
- Sur les berges et la ripisylve : des aménagements d'abreuvoirs sont prévus sur les secteurs de piétinement des bovins. Ces actions sont également accompagnées de mises en place de clôtures qui permettent aussi de protéger d'autres aménagements mis en place. Des travaux de restauration de la ripisylve par des opérations d'élagage, d'abattage, de rajeunissement sont également proposés.

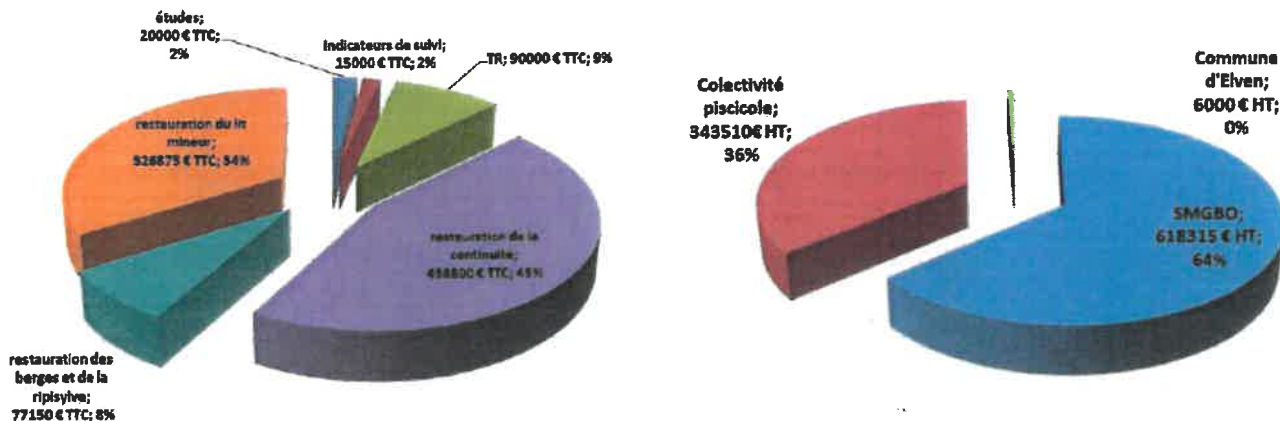
Ce programme est résolument porté sur les deux compartiments les plus altérés : **Le lit mineur et la continuité qui englobent 79% des coûts.**

Compt	Type Action	Sous type d'action	unités	Coût	
Etudes suivi	Etudes	Etudes bilan	1	20000	
	Financement de poste	Financement de poste de technicien	6	90000	
	Suivi évaluation		Suivi de la conformité des travaux	158	4860
			Suivi des populations d'invertébrés benthiques	39	Régie
			Suivi des populations piscicoles	39	6240
Travaux d'aménagement d'abreuvoirs		Suivi des relations cours d'eau parcelles riveraines	13	3900	
		Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir	12	6000	
Berges ripisylve	Travaux sur berge	Installation de clôture	6	30000	
		Obstacle à retirer	31	1550	
	Travaux sur ripisylve	Restauration	11700 m	39600	
Continuité	Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	Augmentation de la rugosité à l'intérieur d'un pont	1	3000	
		Micros-seuils successifs	1	2000	
		Rampe d'enrochement	25	50500	
		Remplacement par buse type PEHD	37	178800	
		Remplacement par pont cadre	12	170000	
		Suppression d'un petit ouvrage	12	9000	
		Suppression partielle d'un seuil	4	2000	
		Suppression totale d'un seuil	45	23500	
Lit mineur	Travaux sur lit mineur	Diversification et restauration du lit	2208 m	44160	
		Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	2755,5 m	137775	
		Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	94 m	2350	
		Renaturation : Création de méandre	122 m	9760	
		Renaturation : réactivation	1470 m	132830	
				967825	

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
Programme du CTMA - Année de programmation des actions



Le budget consacré à ce programme d'actions est de 967 825 € TTC sur 6 ans (2018-2023). Il sera subventionné à hauteur de 80 % par les 3 partenaires financiers du projet : l'Agence de l'eau Loire Bretagne (modalités à confirmer fin 2018 après adoption du 11^{ème} programme de l'AE LB), le département du Morbihan, la Région Bretagne. Le reliquat à la charge des maîtres d'ouvrage représente 20% du montant du programme.



Le précédent programme d'actions a permis d'apporter une amélioration du fonctionnement hydromorphologique de l'Arz. Cette masse d'eau est actuellement classée en bon état. Toutefois, le diagnostic des affluents de l'Arz met en évidence des altérations fortes sur la morphologie et la continuité. La stratégie retenue est pertinente pour améliorer ces deux compartiments sur les affluents de l'Arz. Le projet répond au SAGE 2015, en particulier sur les enjeux liés à la morphologie, à la continuité et l'abreuvement direct du bétail.